المملكة المغربية
Royaume du Maroc

ONSSA

N : GU 310 /ONSSA/DCPV/DPV/SHIC Rabat, le 10 FEV 2012

AUTORISATION DE VENTE
(Valable jusqu'au 08/12/2015)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu la loi n° 42-95 du 8 chaabane (19 décembre 1996) relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole;

Vu le Dahir du 12 rabii II (2 décembre 1922) portant réglementation sur l'importation, la détention et l'usage des substances vénéneuses modifié par les Dahirs du 6 avril 1928, 4 novembre 1932 et 17 mars 1953;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole.

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole, instituée par Décret n°2-01-1343 du 17 septembre 2001, réunie les 08-09/12/2011.

La Spécialité:	**SCOMRID LIMB AEROSOL**
Matières Actives:	**2% Imazalil**
Formulation:	Générateur d'aérosol (AE)
Classée au tableau:	C de la classification toxicologique
Homologuée sous le numéro:	**F03-0-018**
Société mère:	CERTIS EUROPE
Est autorisée à être vendue par la société:	**SAOAS** Z.I TASSILA III, AGADIR.

USAGE AGRICOLE:

↳ **Pourriture grise sur les tiges de Tomate sous serre: traitement des plaies.**

- Dose d'application: ***Vaporiser 0,5 - 1 seconde à 10 - 15 cm de la tige aux endroits présentant un début d'infection.***
- Stade d'application : dès l'apparition de la maladie (taches brunes sur tiges).

DELAI D'EMPLOI AVANT RECOLTE (DAR): 3 jours.

Le Directeur des Services Vétérinaire
Chargé de la Gestion des Affaires de
l'Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires

Signé : Dr. Jaouad BERRADA

Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui – Agdal – Rabat
Tél.: 05 37 68 13 51 / 06 75 39 94 51
Fax : 05 37 68 20 49

المكتب الوطني للسلامة الصحية للمنتجات الغذائية
شارع الحاج أحمد الشرقاوي - أكدال - الرباط
الهاتف: 06 75 39 94 51 / 05 37 68 13 51
الفاكس: 05 37 68 20 49

Autorisation de vente du produit SCOMRID LIMB AEROSOL valable jusqu'au 08/12/2015
(Suite)

PRECAUTIONS A PRENDRE:

- Le manipulateur de la spécialité ***SCOMRID LIMB AEROSOL*** doit être ***obligatoirement muni de tous les moyens de protection*** (gants, tenue de protection, visière, chaussures adéquates, casque, etc.) et doit éviter tout contact avec la peau et les yeux.
  - ➔ ***Extrêmement inflammable ;***
  - ➔ ***Dangereux par inhalation et par ingestion ;***
  - ➔ ***Risque de lésions graves pour les yeux ;***
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, laver à grande eau pendant 15 minutes et consulter un spécialiste.
- En cas de contact avec la peau, laver toutes les parties contaminées y compris les cheveux avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de traitement et de manipulation dudit produit.
- Interdire l'accès à la parcelle traitée à toute personne non impliquée dans les opérations de traitement et aux enfants.
- Ne pas traiter contre le vent afin d'éviter des expositions répétées et prolongées au brouillard de pulvérisation.
- En cas d'intoxication par ingestion: ne pas faire boire de liquide ni provoquer le vomissement si le patient est inconscient. Consulter immédiatement un médecin.
- Pas d'antidote spécifique, traiter symptomatiquement.
- Les vêtements souillés doivent être enlevés immédiatement et lavés avant leur réutilisation.
- Pour tous les mélanges avec d'autres produits, prendre contact avec la société concernée.
- Respecter les doses prescrites et les époques d'application.
- Les emballages vides doivent être rendus inutilisables et enfouis dans le sol loin des cours et points d'eau.
- Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes de bouillies doivent être éliminés. Ils ne doivent en aucun cas contaminer les étangs, mares, cours d'eaux, ni les points d'eau, les eaux naturelles et les égouts.
  - ➔ ***Produit Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.***
- Le local de stockage doit être frais, sec, bien aéré et ne doit contenir ni boissons, ni aliments destinés à la consommation humaine ou animale,
- Tenir hors de la portée des enfants et des personnes non averties.
- Ladite spécialité ne doit être livrée aux acheteurs que contenue dans son emballage d'origine.
- La spécialité ***SCOMRID LIMB AEROSOL*** doit être renfermée dans les emballages d'origine portant inscription indiquant le nom de la substance et entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "***DANGEREUX***" inscrite en caractères apparents.

Le nom commercial, la composition chimique, le mode d'emploi, les précautions à prendre, le numéro d'homologation et les spécifications susmentionnées doivent être inscrits sur l'étiquette de tout emballage contenant la spécialité ***SCOMRID LIMB AEROSOL***.